

# AVIS

Réf. : RUR.18.498.AV-Nature  
Date d'approbation : 23/11/2018

## Demande de dérogation émanant de Monsieur Lieven Decrick (Education Nature et Environnement) concernant des inventaires de mouches dans le Parc naturel Viroin-Hermeton

<b>DONNEES INTRODUCTIVES</b>
------------------------------

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	12/11/2018 – DNF/DNEV/SL/SLA/Sorties 2018 : 22757
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

<b>AVIS</b>
-------------

Réuni ce 23 novembre 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 20 novembre 2018) le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, ceci notamment à la lumière du rapport du Service extérieur du DNF. Cette autorisation devra toutefois être conditionnée au respect des mesures habituelles en matière d'accès aux sites sous statut de protection. Il regrette par ailleurs que le demandeur n'ait pas eu recours au formulaire ad hoc.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »